

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mercredi 2 juillet 2025 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Pierre Fortin Urbain Bérubé Réjean Fournier

SONT ABSENTS

Messieurs les conseillers	Yvan Côté Louis-Régis Côté
---------------------------	-------------------------------

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-07-66 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2025, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-67 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-68 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 juin 2025 :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$	46,848.52
Liste des prélèvements bancaires	\$	21,555.72
Salaires nets payés	\$	5,607.37
Total des comptes	\$	74,011.61

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Maire-Lyne Morneau

2025-07-69

OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET GREFFIER(ÈRE) TRÉSORIER(ÈRE)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Lyne Morneau, quittera officiellement ses fonctions le 31 décembre 2025, à la fin de son contrat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de voir à son remplacement le plus rapidement possible afin d'assurer la meilleure transition possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Monsieur Urbain Bérubé et résolu :

D'ouvrir le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) selon les conditions suivantes :

- Le poste est à temps plein et permanent (35 heures par semaine);
- Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des compétences;
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Paule;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet de Québec Emploi, le site Internet de la municipalité et les réseaux Québec municipal, FQM et de l'ADMQ;
- La réception des offres de service et des curriculums vitae se fera jusqu'au 31 août 2025.

L'offre d'emploi telle que préparée et remise aux membres du conseil par le directrice générale et greffière-trésorière est acceptée.

Le comité de sélection est formé de Monsieur Philippe Savard, maire, Messieurs Louis-Régis Côté et Réjean Fournier, conseillers municipaux, ainsi que Monsieur Olivier Banville, directeur général de la MRC de La Matanie. Ces derniers sont autorisés à effectuer une présélection des candidats au besoin, à planifier les entrevues d'embauche et à formuler une recommandation au conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-70

PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI POUR COMBLER UN POSTE D'OPÉRATEUR DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M.Sabin Pelletier, qui occupait un des postes saisonniers d'opérateur de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le MTQ se poursuit jusqu'au printemps 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortinet résolu:

DE publier une offre d'emploi pour le poste d'opérateur en déneigement selon les conditions suivantes :

- Le poste est saisonnier, de la mi-décembre à la fin mars (15 semaines);
- Le poste est à temps plein et permanent (4 jours par semaine);

- Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des compétences;
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Paule;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet de Québec Emploi et le site Internet de la municipalité;
- La réception des offres de service et des curriculums vitae se fera jusqu'au 31 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-71

CRÉATION DU COMITÉ DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – SECTEUR OUEST DE LA MATANIE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) encourage la collaboration entre municipalités dans le cadre de son Programme de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Ulric, Saint-Léandre, Baie-des-Sables et Sainte-Paule souhaitent renforcer leur collaboration et mettre en place des mécanismes partagés visant une gestion plus efficace de leurs ressources;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'un comité local composé des maires et des directions générales de ces municipalités vise à favoriser les échanges, les initiatives conjointes et les appels d'offres regroupés;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres auront lieu sur une base trimestrielle et porteront notamment sur des enjeux de coopération, d'entraide intermunicipale, de mutualisation de ressources et de projets structurants pour le territoire de l'ouest de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Monsieur Réjean Fournier et résolu :

- D'approuver la création du Comité de coopération intermunicipale – Secteur Ouest de La Matanie, en partenariat avec les municipalités de Saint-Ulric, Saint-Léandre, Baie-des-Sables et Sainte-Paule;
- De mandater officiellement le maire et la direction générale pour siéger au sein du comité ;
- D'autoriser les représentants désignés à participer aux rencontres et discussions du comité et à collaborer à la mise en œuvre des initiatives qui en découleront, sous réserve de l'approbation du conseil pour toute entente formelle;
- De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités partenaires et à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-72

DOSSIER D'INFRACTION NUMÉRO 2024-40005 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété visée dans le dossier d'infraction numéro 2024-40005 a été informé le 20 juin 2024, par le service d'urbanisme, que l'entreposage d'un motorisé est autorisé seulement aux conditions suivantes :

- L'entreposage du motorisé doit être fait seulement par son propriétaire;
- Le motorisé doit être en état de fonctionner et servir à l'usage auquel il est destiné;
- Le motorisé doit être immatriculé pour l'année courante ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a reçu un avis final d'infraction le 9 août 2024, lui demandant de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT la communication reçue du propriétaire le 15 août 2024 contestant la décision ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a reçu une nouvelle lettre le 4 octobre 2024, modifiant l'avis initial d'infraction et lui demandant de faire parvenir la preuve de propriété et d'immatriculation du véhicule en date du 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour ni la MRC ou la municipalité n'a eu de retour de la part du propriétaire sur ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Paule procède selon la procédure habituelle pour ce dossier. À défaut de retour ou de correction de la situation après les interventions, le dossier sera transféré aux autorités judiciaires compétentes pour traitement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-73

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 – NUMÉRO DE DOSSIER 1108040 - VERSION NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Monsieur Réjean Fournier, et résolu:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **NUMÉRO DE DOSSIER 1108040 - VERSION NUMÉRO 2**, jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux numéro **DE DOSSIER 1108040 - VERSION NUMÉRO 2** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-74

ADJUDICATION DE CONTRAT – PAVAGE DU STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à l'entreprise Pavage des Monts de Matane pour le pavage du stationnement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue le 28 mai offre un prix raisonnable de 69,823.67\$ avant taxes ;

CONSIDERANT QUE cette dépense peut être financée en totalité par la subvention TECQ 2024-2028 qui a été alloué à la municipalité de Sainte-Paule ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Monsieur Urbain Bérubé et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjudger le contrat de gré à gré à l'entreprise Pavage des Monts Inc pour le pavage du stationnement du garage municipal moyennant la somme de soixante-neuf mille huit cent vingt-trois dollars 67/100 (69,823.67\$), avant taxes, le tout conformément à la soumission reçue le 28 mai 2025.

D'autoriser le maire, M. Philippe Savard, et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Paule, le contrat ainsi que tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-75

MANDAT – CARACTÉRISATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

CONSIDÉRANT l'ajout d'une réserve au rapport de l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton depuis 2 ans due à l'ajout d'un nouveau chapitre de la norme SP3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule désire se conformer à la norme ;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Gesfor a déjà fait le travail en grande partie lors d'un précédent mandat ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Le Groupe Gesfor ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours et résolu :

DE donner le mandat pour la caractérisation et quantification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au Groupe Gesfor.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-76

MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – MONSIEUR MARC LUSSIER POUR L'ARPENTAGE ET L'ÉTUDE HYDRAULIQUE DE 2 PONCEAUX SUR LE CHEMIN BANVILLE.

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité de Sainte-Paule et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) relative à la fourniture du personnel technique de la FQM signé en 2019;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin et résolu :

DE donner le mandat au service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – monsieur Marc Lussier pour l'arpentage et l'étude hydraulique de 2 ponceaux sur le Chemin Banville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-77 **MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – MONSIEUR MARC LUSSIER POUR TERMINER LES PLANS ET DEVIS POUR UN PONCEAU SUR LE CHEMIN BANVILLE.**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité de Sainte-Paule et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) relative à la fourniture du personnel technique de la FQM signé en 2019;

CONSIDÉRANT QU'environ 75% des plans et devis ont déjà été réalisés par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier et résolu :

DE donner le mandat au service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – monsieur Marc Lussier pour la production des plans et devis pour un ponceau sur le Chemin Banville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

2025-07-78 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 juillet 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière